

Le lieutenant de vaisseau Vauquelin emprisonné

Le 9 février 1770 – Le ministre à Poivre

Un document des Archives Nationales de l'Ile Maurice, cote OA5A

Autre copie Archives départementales de la Réunion, cote 22C

A Versailles le 9 février 1770

J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, de la conduite punissable qu'ont tenue plusieurs officiers commandant ses bâtiments à l'Isle de France qui, chargés pour son compte des transports des Noirs et des bœufs de Madagascar en cette île pour l'accroissement et l'aisance de la colonie, ont converti cette mission et les dépenses faites par le Roi presque entièrement à leur profit, en faisant la traite pour leur compte et pour celui de divers particuliers.

Le Sr Vauquelin, lieutenant de vaisseau qui commandait la flûte *la Garonne* était celui qui a fait ce commerce illicite le plus publiquement et avec le plus d'étendue, et étant aussi le seul sur lequel il ait été acquis des preuves positives par la saisie et la confiscation qui a été faite de ses Noirs, je n'ai pu nommer que lui avec certitude à Sa Majesté. Elle a décidé qu'il serait détenu pendant trois mois au château du Taureau, et j'envoie aujourd'hui les ordres expédiés pour cet effet à M. le Comte de Roquefeuil. Elle aurait certainement sévi plus rigoureusement contre lui en cette occasion si elle ne s'était souvenue en même temps de ses services distingués et de ses belles actions pendant la guerre. Cette considération l'a portée à user d'un peu d'indulgence envers lui, mais elle serait plus sévère contre tout autre officier qui n'ayant pas les mêmes titres tomberait dans les mêmes fautes, et je vous avertis que quiconque se rendra à l'avenir coupable de ce commerce sera cassé sans retour.

J'espère que les mesures que M. le Ch. Desroches a prises pour extirper cet esprit mercantile si éloigné des sentiments d'honneur et de gloire qui doivent animer les officiers et si contraire aux intérêts de Sa Majesté, produiront leur effet ; mais je le prie néanmoins de rendre publique la lettre que je lui écris afin que les officiers informés de cet exemple et des dispositions de Sa Majesté ne se mettent pas dans le cas d'encourir sa disgrâce, ce qui ne manquerait pas de leur arriver à la première faute de cette espèce.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[Signé] Le Duc de Praslin

* * *